

COMITE REGIONAL de NATATION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Parc Club du Millénaire, Bât 31 - 1025 avenue Henri Becquerel - 34000 MONTPELLIER
☎ : 04.67.82.16.67 et 68 - 📠 : 04.67.82.16.86 - ✉ mail : FFN.LANG-ROUSS@wanadoo.fr



Dispositions communes

Tarifs fédéraux

Tarifs régionaux

et

Les Règlements financiers

Saison 2009 - 2010

DISPOSITIONS COMMUNES

à Toutes Compétitions Organisées par le Comité Régional

REGLEMENTS PARTICULIERS :

- ↳ Toutes les compétitions organisées par le Comité Régional seront gérées par EXTRANAT.
- ↳ Le Comité déterminera **la date limite** des inscriptions et saisies **des engagements** à respecter.
- ↳ Le Comité Régional recevra les bons de commande financiers des clubs à la date indiquée du "**vendredi précédant la compétition** » accompagnés du chèque (à l'ordre FFN) correspondant au montant de la facture.
- ↳ La date limite d'engagement correspond aux **délais de Rigueur** à respecter sur EXTRANAT.
- ↳ Le Comité rédigera la liste de départ et le programme à diffuser sur le site, les fiches informatiques d'engagement seront tirées après la fin de déclaration des forfaits.

REGLEMENTS GENERAUX

R.1 : LES FORFAITS.

▪ **R.1.1. FORFAIT DECLARE :**

Tout forfait déclaré dans les délais au siège du Comité Régional ou au secrétariat de la compétition avant l'annonce de fin de forfait au micro, n'entraînera pas d'amende.

▪ **R.1.2.FORFAIT NON-DECLARE :**

Tout forfait déclaré ou non déclaré après l'annonce de fin de forfait au micro et avant le début de la réunion, entraînera une amende de **10 €** par épreuve non courue.

Tout forfait non déclaré après le début de la première épreuve, sera pénalisé de **20 €** d'amende.

Un forfait en finale non déclaré dans les délais impartis sera pénalisé de **40 €** d'amende.

▪ **R.1.3. Un FORFAIT justifié par un certificat médical** ne sera pas pénalisé.

Toutefois, le certificat médical devra être transmis au Comité Régional dans les 48 heures (cachet de la poste faisant foi) qui suivent la fin de la dernière réunion de la compétition. Dans le cas contraire, les pénalités seront appliquées.

R.2 : LES OFFICIELS.

▪ **R.2.1. L'obligation d'officiels.**

Tout club devra présenter un ou plusieurs officiels, selon la formule citée ci-dessous (para R.2.2.). Ce nombre d'officiel est fonction du nombre de nageurs. Il n'y a plus "prêt" d'officiel d'un club à un autre.

▪ **R.2.2. Quotas d'officiels par club.**

Le club est tenu de présenter à chaque réunion, un nombre d'officiels défini en fonction des engagements à la réunion concernée soit :

moins de 5 engagements	:	0 officiel
de 6 à 12 engagements	:	1 officiel
de 13 à 20 engagements	:	2 officiels
de 21 à 30 engagements	:	3 officiels
31 et plus	:	4 officiels

Cette règle s'applique à toutes les Compétitions Individuelles, elle est de 1 officiel par équipe pour les compétitions interclubs se déroulant dans le Languedoc-Roussillon.

- R.2.3. L'absence d'officiels : Une pénalité de **40 €** par réunion et par officiel manquant sera appliquée et payable dans les 15 jours. A défaut de règlement le club se verra refuser ses engagements pour la compétition suivante ;

R.3. ENGAGEMENTS

Le calendrier régional est suffisamment connu à l'avance pour que les clubs puissent prendre toutes les dispositions allant vers une meilleure organisation.

Il a été décidé d'inscrire dans le règlement régional les règles suivantes :

Attention : tous paiements non effectués dans les délais cités seront sous la responsabilité des clubs et aura pour conséquence le fait que les engagements seront supprimés de la base. Les nageurs concernés ne participeront pas à la compétition régionale. (Gestion EXTRANAT).

TARIFS FEDERAUX 2009/2010

LICENCES

Conformément à l'article 22 Titre VI du règlement intérieur et au vote de l'assemblée générale en date du dimanche 29 mars 2009, les tarifications sont les suivantes, assurance comprise :

LICENCES Plein Tarif	Assurance de 0.15 € comprise	29,50 €
LICENCES Tarif réduit	Assurance de 0.15 € comprise	18,10 €

Part de la Fédération		Part du Comité Régional	
Tarif réduit	11.05 €	(1) Tarif réduit	7.05 €
Plein Tarif	18.25 €	(2) Plein Tarif	11.25 €

- (1) Tarif réduit pour les licences E.N.F. (10 ans et moins nés en 2000 et après), licences été. Tarif de la licence « Savoir Nager » (15€ sur tout le territoire, dont 11.05€ pour la FFN)
- (2) Tarif plein pour les plus de 10 ans (nés en 1999 et avant) pour toutes les disciplines et les autres activités suivantes : Aquaforme, récréatives, remise en forme et détente.

Délivrance de licence FFN à un athlète non sélectionnable en équipe de France :

- Licencié ayant participé à une épreuve internationale durant les 2 dernières années 10 000,00 €
- Licencié ayant participé à un championnat national de son pays durant les 2 dernières années 5 000,00 €

A l'exception des communautaires et des titulaires d'un contrat de travail avec un club français, ressortissant d'un pays ayant conclu un accord de coopération avec l'Union Européenne

L'intégralité de la somme revient à la F.F.N.

Ristourne au comité régional par licence homologuée à la FFN **0.46 €** versée en fin de saison

AFFILIATION OU REAFFILIATION

Période du **16/09/2009** au **30/11/2010**

Elle comprend :	Clubs Hiver	Clubs Été
- l'affiliation	130,00 €	69,00 €
- Agrément ENF	30,00 €	30,00 €
- la cotisation assurance (1)	16,00 €	16,00 €
- Maintenance informatique	60,00 €	30,00 €
- Annuaire Fédéral	23,00 €	23,00 €
- Communication Interne	111,00 €	111,00 €
Pour une affiliation en période	370,00 €	279,00 €
- frais de Gestion pour affiliation hors période	92,00 €	Néant
Pour une affiliation hors période	462,00 €	279,00 €

(1) Y compris le package Cf. tableau ENF (voir document fédéral)

(2) Cotisation assurance responsabilité civile personnelle des dirigeants des clubs.

(3) La communication Interne de la FFN comprend :

- 2 abonnements au magazine Natation (Attribués nominativement 1 au Président et 1 au Secrétaire)
- Les trois numéros « annuels » (résultats + annuel règlements + annuel natation course)

NOTA : Les abonnements au magazine Natation peuvent être remboursés sur simple demande de la part du club ne les désirant pas, au tarif de 28 € pour 1 abonnement.

Pour les nouveaux clubs exclusivement :

(Donc à l'exception des fusions de clubs, modifications d'appellation, clubs en sommeil, scission de clubs, changement de numérotation ...), **GRATUITE** de l'Affiliation pour les nouveaux clubs.

ATHLETES DE HAUT NIVEAU

Dédommagement des structures formatrices

Licence « FFN » vers une licence « FFN »

Français :

Liste ELITE	Ministère Jeunesse et Sport	10 000,00 €
Liste SENIORS	Ministère Jeunesse et Sport	5 000,00 €
Liste JEUNES	Ministère Jeunesse et Sport	2 000,00 €
Liste ESPOIRS	Fédération Française de Natation	1 000,00 €

Sur la base des listes en cours de validité arrêtées par le ministère de la Jeunesse et des Sports

Répartition Financière effectuée par la F.F.N. 50% F.F.N., 50% club quitté

Non sélectionnables :

- Licencié ayant participé à une épreuve internationale durant les 2 dernières années 10 000,00 €
- Licencié ayant participé à un championnat national de son pays durant les 2 dernières années 5 000,00 €

L'intégrité de la somme revient à la FFN.

RAPPEL : Suivant l'article 27, le paiement doit être effectué préalablement à la délivrance de la licence

TOUS CHEQUES DEVRONT ETRE ETABLIS L'ORDRE DE LA F.F.N.

TARIFS REGIONAUX 2009/2010

RECLAMATIONS 80 €

PENALITES POUR FORFAIT Natation Course

Déclaré 30 mn avant le début des épreuves 0 €
Déclaré avant le début de la première épreuve « Forfait D » 20 €
Non déclaré « Forfait ND » 50 €
Non déclaré en Finale 50 €

** Annulé en cas de production d'un certificat médical **

AUTRES PENALITES

Officiels (manquant par réunion) 40 €
Dépassements de temps 16 €
Non licenciés ayant participé à une compétition / par épreuve 28.10 €

DROITS D'ENGAGEMENTS

NATATION SPORTIVE et MAÎTRES

	I.R. et Meeting	Région
Individuel	8 €	3 €
Relais	10 €	6 €

Pour les Interclubs régionaux

Toutes Catégories	Minimes	Benjamins	par équipe)	40 €
Maîtres et Poussins	(par équipe)			20 €

NATATION SYNCHRONISEE

	I.R.	Région
par marsouin		3 €
par imposé ou programme technique	8 €	3 €
par ballet libre	10 €	5 €

WATER-POLO

Voir Tarifs Spécial Règlements FFN saison 2009/2010

ENREGISTREMENT DES TEMPS

Enregistrements de temps des performances réalisées dans des Meetings hors Comité par performance enregistrée 8 €

ABONNEMENT BULLETIN REGIONAL

84 €

REMBOURSEMENTS des FRAIS

↳ de Déplacements

Les remboursements de déplacement s'effectuent sur présentation de note de frais accompagnée de toutes les pièces justificatives originales.

En ce qui concerne la SNCF ou l'avion, coupons d'accès à bord obligatoires, (seules preuves du déplacement), avec billets originaux joints.

Il ne sera pas passé outre pour quelque motif que ce soit, quant au remboursement de frais non justifiés (justificatifs égarés etc...)

Frais de repas accompagnés de facture originale limitée à 27,00 €

Frais déplacement en véhicule 0.30 €/km

Remboursement des frais d'autoroute pour tous parcours, avec accord préalable.

↳ des Réunions Régionales

Pour les réunions du Comité Directeur, de Bureau, des commissions, de l'E.R.F.A.N., concernant la Formation ou toutes autres réunions et invitations (institutionnelles ou non) concernant le fonctionnement du comité (joindre carton invitation ou ordre du jour)...

Déplacements aux tarifs préalablement cités et Repas pris en charge par le Comité régional.

↳ des Assemblées Générales ou Colloques

Remboursement des frais de déplacement aux clubs (un déplacement par club) et Repas pris en charge par le Comité régional.

LES AIDES REGIONALES

Conformément aux statuts régionaux définis par la Fédération Française de Natation par ses articles 2 (Buts et moyens d'actions) et 5 (Ressources), le Comité Régional de Natation perçoit des droits sur les licences et sur les engagements pour organiser les manifestations sportives inscrites au calendrier sportif.

Comme décidé en Assemblée Générale, si le bilan du comité est **positif**, une part de ces ressources propres (en fonction du bilan annuel après justification comptable des aides et subventions) peut être rétrocédée aux comités départementaux, clubs ou aux organisateurs de la façon suivante :

1.- AIDES aux CLUBS

Dans le cadre des orientations générales de la F.F.N., et parmi les nouveaux objectifs que s'assigne le Comité Régional de Natation du Languedoc-Roussillon, le développement d'un programme de formation des jeunes s'appuyant sur la notion d'équipe dans le cadre d'une dynamique de club nous paraît primordial.

Afin de favoriser cette politique, le Comité Régional de Natation du Languedoc-Roussillon mettra en œuvre des « Labels de Clubs » comme le demande notre Fédération dans les principales disciplines de la FFN.

Les labels sont les suivants :

- ⇒ Club label Formation
- ⇒ Club label développement
- ⇒ Club label Animation

Le calcul de la valeur d'un Label prendra dès cette année en compte, la formation, l'accès au haut niveau, les résultats sportifs et un pourcentage calculé en fonction de l'augmentation du nombre de licences par catégories d'âge du club, des critères de la labellisation, du suivi de la politique régionale... Ceci afin de valoriser les clubs du Comité Régional de Natation du Languedoc-Roussillon, qui assurent la pérennité et l'augmentation des effectifs, l'amélioration de la performance et le développement des pratiques, dans les différentes classes d'âge.

Pour valoriser et promouvoir ces labels, des Aides financières seront remis à l'Assemblée Générale annuelle du Comité Régional de Natation du Languedoc-Roussillon aux représentants des clubs présents. Les clubs absents ne seront pas récompensés.

→ Sélections

L'encadrement des sélections par le personnel de l'Equipe Technique Régionalisée et des clubs fera l'objet d'une convention entre le club et le comité régional.

2.- AIDES aux COMITES DEPARTEMENTAUX

Le montant de ces aides est fonction des ressources annuelles du comité.

↳ Ristourne sur les « licences » aux comités départementaux pour le fonctionnement

Le comité régional rétrocède aux comités départementaux une part des ressources licences calculée sur le principe de l'année échue, en fonction de la ristourne fédérale.

↳ Ristourne aux comités départementaux, aide au déplacement « Coupe de France Alex JANY

Le comité régional rétrocède aux comités départementaux une part de ses ressources propres comme aide au déplacement à la Coupe de France Alex JANY (800,00 €).

↳ Aide à la Gestion

Suite à décision prise en AG Régionale 2007, celle de doter les comités départementaux d'un ordinateur afin d'assumer la gestion informatisée à partir de logiciels fédéraux, l'Aude, le Gard, l'Hérault, et les Pyrénées Orientales sont dotés, reste pourvoir la Lozère.